

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 106 411** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **9 901** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,57% de l'actif au 30 Juin 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/06/2022 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIFS					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	845 570,883	555 544,968	825 599,684
	a- Actions et droits rattachés		2 932,908	88 357,665	90 272,193
	b- Obligations et valeurs assimilées		842 637,975	420 637,303	735 327,491
	c- Titres OPCVM		0,000	46 550,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	260 814,151	489 151,479	212 566,526
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		260 814,151	489 151,479	212 566,526
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	26,409	1 138,230	197,624
TOTAL ACTIF			1 106 411,443	1 045 834,677	1 038 363,834
PASSIF			32 364,130	22 300,453	31 491,566
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	9 564,620	2 429,649	6 660,226
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	22 799,510	19 870,804	24 831,340
ACTIF NET			1 074 047,313	1 023 534,224	1 006 872,268
CP 1	Capital	3.6	1 062 942,329	1 029 929,383	1 007 225,065
CP 2	Sommes distribuables	3.7	11 104,984	-6 395,159	-352,797
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		128,035	-8 905,261	-8 905,261
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 976,949	2 510,102	8 552,464
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 106 411,443	1 045 834,677	1 038 363,834

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 30 juin 2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1						
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	16 533,335	29 368,307	10 878,231	15 447,788	40 016,872
Dividendes		133,705	133,705	4 960,374	4 960,375	4 960,375
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 399,630	29 234,602	5 917,856	10 487,413	35 056,497
PR 2						
<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	2 426,296	2 663,008	829,155	3 696,241	3 696,241
<u>Total des revenus des placements</u>		18 959,631	32 031,315	11 707,386	19 144,029	43 713,113
CH 1						
<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-3 096,757	-6 571,297	-2 429,648	-4 972,808	-11 462,934
Revenu net des placements		15 862,874	25 460,018	9 277,738	14 171,221	32 250,179
CH 2						
<u>Autres charges</u>	3.9	-6 655,190	-13 196,587	-5 943,399	-11 755,172	-23 650,328
Résultat d'exploitation		9 207,684	12 263,431	3 334,339	2 416,049	8 599,851
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 707,371	-1 286,482	189,366	94,053	-47,387
Sommes distribuables de la période		7 500,313	10 976,949	3 523,705	2 510,102	8 552,464
PR 4						
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 707,371	1 286,482	-189,366	-94,053	47,387
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-271,898	-31 610,587	-9 277,125	56 743,934	56 632,862
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		1 140,000	32 134,622	-1 693,824	-76 469,764	-73 867,964
<u>Frais de négociation de titres</u>		-174,851	-495,768	-249,869	- 1 492,609	- 1 582,663
Résultat net de la période		9 900,935	12 291,698	-7 886,479	-18 802,390	-10 217,914

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 30 juin 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>9 900,935</u>	<u>12 291,698</u>	<u>-7 886,479</u>	<u>-18 802,390</u>	<u>-10 217,914</u>
a- Résultat d'exploitation	9 207,684	12 263,431	3 334,339	2 416,049	8 599,851
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-271,898	-31 610,587	-9 277,125	56 743,934	56 632,862
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 140,000	32 134,622	-1 693,824	-76 469,764	-73 867,964
d- Frais de négociation de titres	-174,851	-495,768	-249,869	-1 492,609	-1 582,663
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-187 722,112</u>	<u>54 883,347</u>	<u>-21 308,691</u>	<u>75 938,261</u>	<u>50 691,829</u>
a- Souscriptions	0,000	327 299,544	58 906,532	172 437,511	173 505,391
- Capital	0,000	306 400,000	55 600,000	162 600,000	163 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	17 586,623	3 161,218	10 829,588	10 890,505
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	3 312,921	145,314	-992,077	-985,114
b- Rachats	187 722,112	272 416,197	80 215,223	96 499,250	122 813,562
- Capital	174 200,000	253 400,000	75 200,000	90 500,000	115 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 234,345	14 897,626	5 621,975	6 767,541	8 233,450
- Régularisation des sommes distribuables	3 287,767	4 118,571	-606,752	-768,291	-619,888
VARIATION DE L'ACTIF NET	-177 821,177	67 175,045	-29 195,170	57 135,871	40 473,915
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 251 868,490	1 006 872,268	1 052 729,394	966 398,353	966 398,353
b- En fin de période	1 074 047,313	1 074 047,313	1 023 534,224	1 023 534,224	1 006 872,268
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	11 699	9 427	9 860	8 943	8 943
b- En fin de période	9 957	9 957	9 664	9 664	9 427
VALEUR LIQUIDATIVE	107,868	107,868	105,912	105,912	106,807
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,23%	2,00%	-3,21%	-4,01%	-1,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2022 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>2 000,965</u>	<u>2 932,908</u>	<u>0,27%</u>
SFBT	187	2 000,965	2 932,908	0,27%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>139 276,160</u>	<u>144 498,709</u>	<u>13,06%</u>
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	7 966,000	8 190,228	0,74%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	46 793,931	4,23%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	12 000,000	12 036,106	1,09%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	25 164,625	2,27%
CIL 2017 - 7.95%	500	10 000,000	10 188,186	0,92%
CIL 2018 - 10.6%	300	11 910,600	12 370,610	1,12%
HL 2017-3 8%	500	10 000,000	10 273,534	0,93%
HL 2018-1 8.3%	500	10 000,000	10 061,852	0,91%
TL 2018-1 CA T+2.3%	70	1 331,960	1 346,440	0,12%
TLF 2019 A 11.4%	200	8 067,200	8 073,197	0,73%
<u>BTA</u>		<u>37 380,000</u>	<u>37 844,044</u>	<u>3,42%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,42%
<u>Emprunt national</u>		<u>631 182,616</u>	<u>660 295,222</u>	<u>59,68%</u>
EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	3 000	300 000,000	306 282,740	27,68%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	80 280,000	7,26%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	241 020,000	21,78%
EMP NAT T3 2021 CAT A 8,70%	3 550	31 182,616	32 712,482	2,96%
<u>Produits divers</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u>
TOTAL		809 839,741	845 570,883	76,42%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>Revenus des Actions</u>	<u>133,705</u>	<u>133,705</u>	<u>2 949,375</u>	<u>2 949,375</u>	<u>2 949,375</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>2 011,000</u>	<u>2 011,000</u>	<u>2 011,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>16 399,630</u>	<u>29 234,602</u>	<u>5 917,856</u>	<u>10 487,413</u>	<u>35 056,497</u>
Revenus des obligations privées	15 585,316	27 211,083	4 702,775	8 063,127	30 160,057
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	814,314	2 023,519	1 215,081	2 424,286	4 896,440
TOTAL	16 533,335	29 368,307	10 878,231	15 447,788	40 016,872

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à 260 814,151 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	(1)	260 814,151	489 151,479	212 566,526	23,57%
Total		260 814,151	489 151,479	212 566,526	23,57%

(1) Les disponibilités au 30-06-2022 s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	260 814,151	489 151,479	212 566,526
Total	260 814,151	489 151,479	212 566,526

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	1 078,593	1 078,593
Intérêts sur les avoires bancaires	2 426,296	2 663,008	829,155	2 617,648	2 617,648
TOTAL	2 426,296	2 663,008	829,155	3 696,241	3 696,241

3.3 – Autres actifs :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
AC 4	Autres Actifs	26,409	1 138,230	197,624
	RS sur obligations	26,409	1 138,230	197,624

3.4 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	9 564,620	2 429,649	6 660,226
	Frais de gestionnaire	1 372,634	1 097,718	1 146,964
	Frais de dépositaire	884,067	133,200	551,426
	Frais de distributeurs	7 307,919	1 198,731	4 961,836

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	22 799,510	19 870,804	24 831,340
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 133,001	144,160	0,000
	Redevance CMF	95,552	79,598	85,577
	Charges à payer sur l'exercice encours	20 570,957	19 647,046	24 745,763

3.6 – Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	306 400
* Nombre de titres émis	3 064
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	253 400
* Nombre de titres rachetés	2 534
<u>Capital au 30/06/2022</u>	
* Montant en nominal	995 700
* Nombre de titres	9 957
* Nombre d'actionnaires	59

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 s'élève à **67 175,045** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-06-2022 est de 9 957 contre 9 427 au 31-12-2021.

	<u>Mouvement sur le capital</u>	<u>Mouvement sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>1 007 225,065</u>	<u>1 007 225,065</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>306 400,000</u>	<u>306 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-253 400,000</u>	<u>-253 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>2 717,264</u>	<u>13 822,248</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-31 610,587	-31 610,587
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	32 134,622	32 134,622
- Frais de négociation de titres	-495,768	-495,768
- Régularisation des sommes non distribuables	2 688,997	2 688,997
- Sommes distribuables		11 104,984
<u>Montant fin de période au 30/06/2022</u>	<u>1 062 942,329</u>	<u>1 074 047,313</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-06-2022 s'élèvent à 11 104,984 DT contre -6 395,159 DT au 30-06-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	128,035	-8 905,261	-8 905,261
Résultat d'exploitation	12 263,431	2 416,049	8 599,851
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 286,482	94,053	-47,387
Total	11 104,984	-6 395,159	-352,797

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>3 096,757</u>	<u>6 571,297</u>	<u>2 429,648</u>	<u>4 972,808</u>	<u>11 462,934</u>
Rémunération du gestionnaire	1 372,629	2 561,363	1 097,718	2 197,352	4 505,428
Rémunération du dépositaire	237,254	465,841	133,200	277,564	695,790
Rémunération des distributeurs	1 486,874	3 544,093	1 198,730	2 497,892	6 261,716

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	<u>6 655,190</u>	<u>13 196,587</u>	<u>5 943,399</u>	<u>11 755,172</u>	<u>23 650,328</u>
Redevance CMF	305,031	569,198	243,943	488,316	1 001,232
Services bancaires et assimilés	3,182	3,182	70,196	70,196	70,196
Abonnement des charges budgétisées	6 346,977	12 624,207	5 629,260	11 196,660	22 578,900

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 346,977</u>	<u>12 624,207</u>	<u>5 629,260</u>	<u>11 196,660</u>	<u>22 578,900</u>
Taxes	166,254	330,682	93,936	186,889	376,876
Frais bancaires	30,792	61,245	22,389	44,531	89,800
Publication BO CMF	325,306	647,038	350,387	696,924	1 405,400
Honoraires CAC	1 690,655	3 362,732	1 690,655	3 362,732	6 781,200
Frais AGO et publications	1 047,295	2 083,081	883,852	1 757,991	3 545,119
Jetons de Présence	2 493,151	4 958,904	1 994,520	3 967,123	8 000,000
Alpha mena	593,519	1 180,517	593,545	1 180,517	2 380,600
Autres	0,004	0,008	-0,024	-0,047	-0,095

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

A partir du 15 avril 2022 le taux des frais de distribution sont réduits de 0.9% TTC à 0.45% TTC de l'actif net par an à payer en faveur des distributeurs des titres de la SICAV, en application de la décision du Conseil d'Administration, réuni le 08 Mars 2022.